

PROPRIÉTAIRES RIVERAINS RECHERCHÉS

On vous offre des aménagements **gratuits!**

L'OBV L'Assomption recherche des propriétaires prêts à bénéficier de :

1 BANDE RIVERAINE

La bande riveraine est une zone protégée le long de l'eau et s'étend horizontalement sur 10 à 15 mètres vers l'intérieur du terrain. Elle est de 10 m sur un terrain à faible pente et de 15 m lorsque la rive est plus abrupte ou lorsque le terrain est haut par rapport à l'eau. C'est dans la totalité de cette zone que nous intervenons.

QUE COMPREND L'AMÉNAGEMENT?

- Plantation d'arbustes indigènes, avec possibilité de quelques arbres
- Les plantations sont réalisées uniquement à l'automne dans les espaces ouverts (pelouse ou sol nu)

COMMENT S'INTÈGRE-T-IL À VOTRE TERRAIN?

- Tient compte de ce qui est en place
- Maintien un accès à l'eau
- Permet de conserver une vue sur la rivière



2 JARDIN DE PLUIE

Un jardin de pluie est un aménagement peu profond, conçu pour capter l'eau de pluie provenant du toit afin qu'elle s'infilte dans le sol.

À QUEL ENDROIT L'AMÉNAGEMENT EST-IL INSTALLÉ?

- Situé de 3 à 9 mètres de la maison
- Éloigné des infrastructures, arbres et zones très ombragées
- Aménagé sur une surface gazonnée
- Superficie équivalente à environ 10 % de la surface du toit

COMMENT L'AMÉNAGEMENT EST-IL PENSÉ ET RÉALISÉ?

- L'eau du toit y est dirigée à l'aide :
 - d'une tranchée de pierres ou
 - d'un tuyau d'extension de gouttière
- Plantation d'herbacées indigènes adaptées aux variations d'humidité
- Esthétique et s'harmonise avec votre terrain



© OBV Baie Missisquoi

COMMENT PARTICIPER?

- 1 Vous nous manifestez votre intérêt
- 2 Visite d'évaluation de votre terrain
- 3 Sélection finales des terrains
- 4 Visite de planification des aménagements
- 5 Élaboration du plan d'aménagement
- 6 Approbation du plan par vous
- 7 Réalisation des travaux
- 8 Suivi l'année suivante

QU'EST-CE QUE ÇA IMPLIQUE?

En participant au projet, vous acceptez de :

- Autoriser l'accès à votre terrain pour la réalisation des travaux
- Valider le plan d'aménagement proposé et signer une entente de participation
- Arroser les végétaux entre la livraison et la mise en terre
- Disposer des pots, palettes ou autres matériaux après la plantation
- Assurer un entretien minimal durant les 2 à 3 premières années (arrosage et mauvaises herbes)
- Conserver les aménagements en place (minimum 5 ans)
- Accepter l'installation d'une pancarte 4 à 5 mois à l'avant de votre terrain pour souligner la contribution des partenaires

COMMENT NOUS VOUS ACCOMPAGNONS?

- Concevoir un aménagement adapté à votre terrain et à vos préférences
- Fournir des végétaux indigènes de qualité
- **Couvrir l'ensemble des coûts liés à l'aménagement**
- Prendre en charge ou coordonner les travaux
- Vous accompagner à chaque étape du projet
- Assurer un suivi après l'aménagement

Intéressé? Contactez-nous!



Camille Toupin
Chargée de la mobilisation
ctoupin@obvlassomption.ca
450 755-1651 poste 105

Remplissez le questionnaire d'intérêt dans la section « **Participez au projet** » de cette page web!

